



Conseil économique et social

Distr.: Générale
24 décembre 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I)

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 f) de l'ordre du jour provisoire*

Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire de la Commission, y compris les activités des institutions régionales: Réduction des risques de catastrophe

Rapport du Comité de la réduction des risques de catastrophe sur sa troisième session

Résumé

Le Comité de la réduction des risques de catastrophe a tenu sa troisième session à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013. Il a mis l'accent sur le fait que le développement de la résilience face aux catastrophes naturelles était l'un des problèmes les plus urgents auxquels l'Asie et le Pacifique étaient confrontés. À cet égard, il a souligné qu'il importait que la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques soient prises en compte d'une manière prioritaire par les ministères de la planification et des finances, ainsi que dans le cadre des travaux des ministères compétents. Il a aussi insisté sur l'importance des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et des interventions en cas de catastrophe.

Le Comité a recommandé à la Commission de prendre des mesures dans plusieurs domaines, notamment: a) en demandant au secrétariat d'élaborer une stratégie régionale pour intégrer la réduction des risques de catastrophe aux plans de développement; b) en demandant au secrétariat d'œuvrer à surveiller la résilience des États membres aux catastrophes, y compris par le développement d'un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes, en étroite coordination avec le Comité de statistique; c) en renforçant l'assistance régionale aux États membres pour l'utilisation de l'information d'origine spatiale au service de la réduction des risques de catastrophe, des évaluations d'impact et de la reconstruction, pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, par le biais du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable; et d) en demandant au secrétariat de continuer de fournir des données et des images satellite en temps quasi réel aux États membres frappés par de graves catastrophes.

Le Comité invite aussi les États membres à envisager d'apporter un soutien financier au Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan indien et de l'Asie du Sud-Est.

La Commission souhaitera peut-être examiner les questions appelant une décision de sa part ou portées à son attention qui figurent dans le présent rapport et donner au secrétariat de nouvelles directives.

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention.....	2
II. Compte rendu des travaux.....	5
A. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement.....	5
B. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable	7
C. Le programme de développement pour l'après-2015 en matière de réduction des risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique.....	9
D. La promotion de la coopération régionale sur les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique à la réduction des risques de catastrophe.....	10
E. Examen de l'orientation future du sous-programme	11
F. Examen des projets de résolution à soumettre à la Commission à sa soixante-dixième session.....	12
G. Questions diverses.....	12
H. Adoption du rapport	12
III. Organisation de la session	12
A. Ouverture, durée et organisation.....	12
B. Participation.....	13
C. Élection du Bureau.....	13
D. Ordre du jour.....	14
E. Manifestations parallèles	14
Annexe. Liste des documents	15

I. Questions appelant une décision de la Commission ou portées à son attention

1. Le Comité recommande que la Commission adopte le projet de résolution sur la réduction des risques de catastrophe que le Japon entend parrainer à la soixante-dixième session de la Commission. La résolution renforcera davantage la coopération régionale et sera la ferme expression de la position de la région Asie-Pacifique à la troisième Conférence mondiale sur la réduction des risques de catastrophe, prévue à Sendai (Japon) en 2015.

2. Le Comité remercie le secrétariat de l'assistance qu'il fournit aux États membres pour faire face aux risques de catastrophe en Asie et dans le Pacifique au moyen d'analyses stratégiques, de services consultatifs régionaux et d'initiatives pour le renforcement des capacités. À cet égard, il demande que le secrétariat continue d'aider les États membres, notamment à mettre en œuvre la résolution 69/12, relative au renforcement de la

coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique.

3. Le Comité prend note avec satisfaction des travaux menés par le secrétariat en faveur de l'utilisation des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG) par les États membres en vue de réduire les risques de catastrophe, et prie le secrétariat de continuer d'aider les États membres à appliquer plus avant la résolution 69/11, relative à la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)¹. Le Comité prend note avec satisfaction des efforts menés par la Mongolie et Sri Lanka pour diriger le Plan d'action Asie-Pacifique.

4. Le Comité se déclare satisfait du Fonds d'affectation spéciale multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est et recommande que le secrétariat poursuive les activités utiles menées grâce au Fonds d'affectation spéciale. À cet égard, il engage les États membres à envisager d'apporter un soutien financier au Fonds d'affectation spéciale.

5. Notant l'existence de lacunes au niveau de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement et les structures de gouvernance, le Comité demande que le secrétariat élabore une stratégie régionale pertinente et qu'il la lui soumette pour examen. À cet égard, il fait observer qu'il importe de stimuler l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et de ne pas ralentir les efforts visant à développer les infrastructures de réduction des risques de catastrophe, et il invite donc le secrétariat à aider les États membres, à leur demande, à intégrer la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans la planification, les financements et les travaux des ministères compétents, en renforçant notamment les capacités.

6. Pour que l'élaboration des politiques se fonde davantage sur des données factuelles, le Comité demande que le secrétariat s'efforce de procéder plus efficacement au suivi de la résilience des États membres aux catastrophes, notamment par le développement d'un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes, en étroite coordination avec le Comité de statistique. Il prie le secrétariat d'harmoniser dans toute la mesure du possible son action avec le cadre pour la réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015.

7. Le Comité recommande que le secrétariat renforce davantage son action en Asie centrale, en particulier: a) en élargissant la couverture du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses; b) en aidant à l'élargissement de la palette de produits et de services fournis par le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie; et c) en établissant la liaison entre les centres de réduction des risques de catastrophe existant à Bishkek et Almaty (Kazakhstan) et les centres analogues établis en Asie et dans le Pacifique.

¹ E/ESCAP/69/25, annexe II.

8. Le Comité recommande une collaboration plus étroite entre le Groupe OMM/CESAP d'experts en cyclones tropicaux et le Comité CESAP/OMM des typhons afin de développer des synergies et de partager les connaissances et données d'expérience, et engage ces deux instances à aider à la mise en œuvre du Cadre mondial de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour les services climatologiques.

9. Ayant à l'esprit les consultations en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015, le Comité note que la réduction des risques de catastrophe devrait être davantage prise en compte dans le programme mondial pour le développement. Le Comité note également que le programme de réduction des risques de catastrophe pour l'après-2015 devrait traiter des priorités et des besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement, et demande que le secrétariat appuie l'action en faveur de la poursuite de cet objectif.

10. Le Comité remercie le secrétariat de fournir promptement des données et des images satellite en temps quasi réel aux États membres frappés par de graves catastrophes et le prie de poursuivre ces services. Il demande que le secrétariat renforce l'assistance régionale aux États membres pour l'utilisation de l'information d'origine spatiale pour la réduction des risques de catastrophe, les évaluations d'impact et la reconstruction, dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable.

11. Reconnaissant qu'il subsiste d'importantes lacunes et de nombreux besoins non satisfaits en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe dans les États membres, en particulier dans les pays en développement exposés à des risques élevés et dotés de peu de capacité, le Comité demande que le secrétariat aide les États membres, à leur demande, à renforcer leurs moyens, en tenant compte des spécificités et besoins des pays.

12. Constatant que les sécheresses ont des répercussions socioéconomiques néfastes à long terme sur les pays touchés, le Comité félicite le secrétariat de la mise en œuvre du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des catastrophes et l'alerte précoce, en particulier les sécheresses, dans le cadre du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable. Il note avec satisfaction que les nœuds de service du mécanisme ont été mis en place en Chine et en Inde pour la fourniture de données d'origine spatiale et de produits aux pays sujets aux sécheresses, en commençant par un projet pilote en Mongolie, qui sera ensuite étendu au Cambodge, au Myanmar et à Sri Lanka en réponse à la demande de ces pays. Le mécanisme offrira des données satellite géoréférencées adaptées aux besoins de l'utilisateur, des produits et des services concernant les sécheresses provenant des constellations de satellites d'observation de la terre afin de donner aux pays sujets aux sécheresses davantage de moyens pour rendre plus efficace la surveillance, l'alerte rapide et la lutte contre la sécheresse.

13. Le Comité note avec satisfaction la poursuite de l'appui apporté par les États membres en fournissant des informations, des produits et des services obtenus grâce aux technologies spatiales, des services pour le

développement des capacités, des technologies et des données d'expérience acquises en matière d'application des technologies spatiales et des SIG à la réduction des risques de catastrophe.

14. Le Comité recommande que le secrétariat continue: a) de faciliter l'élaboration de politiques; b) de relever les enseignements tirés et les bonnes pratiques; c) d'encourager le partage des connaissances; d) d'élaborer des directives et des outils; et e) de promouvoir la coopération régionale dans les domaines de la prise en compte de la réduction des risques de catastrophe dans l'adaptation aux changements climatiques et des applications des technologies spatiales et des SIG. À cet égard, il demande que le secrétariat renforce davantage le Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement en établissant des partenariats avec les autres portails établis pour la réduction des risques de catastrophe et les organisations régionales.

15. Le Comité prend note de la suggestion de la délégation bangladaise en faveur de l'établissement dans son pays par la CESAP d'un institut de recherche et de formation pour servir de centre d'excellence en matière de gestion des catastrophes. Il prend également note de la demande de la délégation népalaise en faveur de l'organisation à Katmandou par le secrétariat d'un dialogue multipartite régional chargé d'élaborer conjointement des stratégies pour déterminer les modes de financement de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques dans le développement.

16. Le Comité note que la délégation des Philippines a demandé que, par le biais du mécanisme de coopération régionale du Programme régional pour les applications spatiales au service du développement durable, des pays partenaires et d'autres organisations concernées continuent d'aider les pays touchés par des catastrophes en leur fournissant des données de télédétection, des cartes avant et après les catastrophes, différents services et notamment de renforcement des capacités, et ce jusqu'à ce que les zones touchées aient enregistré un relèvement important.

17. Le Comité prend note de la demande de charger le secrétariat d'étudier la possibilité d'organiser une session spéciale sur la réduction des risques de catastrophe en Asie centrale lors de la soixante-dixième session de la Commission. Il prend également note de la demande de charger le secrétariat de créer un fonds pour les interventions d'urgence à caractère humanitaire face à la répétition et à la multiplicité des catastrophes dans la région.

18. Le Comité demande que le secrétariat renforce sa collaboration avec ses partenaires stratégiques au sein du système des Nations Unies et avec les organisations et initiatives mondiales ou régionales compétentes afin de favoriser l'effet synergique des activités et programmes et de mettre en commun les compétences et les ressources. À cet égard, il se félicite de l'application par le secrétariat du principe « Unis dans l'action » pour l'organisation de la présente session du Comité et recommande que le secrétariat continue de favoriser cette approche pour améliorer la coordination interinstitutions au niveau régional.

II. Compte rendu des travaux

A. Intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement

19. Le Comité était saisi des documents intitulés « Développement de la résilience face aux catastrophes: intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement » (E/ESCAP/CDR(3)/1) et « Disaster databases for development planning » (E/ESCAP/CDR(3)/INF/4). Les délibérations au titre de ce point de l'ordre du jour ont donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

20. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé les personnes suivantes: M. Nadeem Ahmed, ancien Chef de l'Agence nationale de gestion des catastrophes, Pakistan; M. Suprayoga Hadi, Vice-ministre du développement de la région spéciale, Ministère du développement des régions défavorisées, Indonésie; et M^{me} Caitlin Wiesen, Directrice du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour le développement. Les principales recommandations du Groupe d'experts sur les stratégies pour le développement de la résilience aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique ont été présentées. Des déclarations ont été faites par les représentants des pays suivants: Chine, Bangladesh, Bhoutan, Fédération de Russie, Fidji, Inde, Iran (République islamique d'), Japon, Kirghizistan et Philippines. Les représentants du Centre asiatique de prévention des catastrophes et du Programme international de relèvement ont également fait des déclarations.

21. Le Comité a noté que les impacts des catastrophes naturelles compromettaient l'action de réduction de la pauvreté et risquaient de compromettre les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Il a noté également que l'urbanisation et la croissance démographique rapides contribuaient à accroître les niveaux d'exposition et de vulnérabilité et aggravaient la situation des membres les plus pauvres et les plus vulnérables de la société. À cet égard, le Comité a souligné qu'il importait de renforcer la résilience aux catastrophes en intégrant la réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement et de gouvernance à tous les niveaux. Il a noté à cet effet la nécessité d'une approche holistique pour intégrer la réduction des risques de catastrophe, associée à un cadre politique robuste, à des mécanismes institutionnels et à des programmes bénéficiant d'un financement adéquat.

22. Le Comité a noté les progrès réalisés par les États membres dans les domaines suivants: la surveillance et l'alerte rapide; le renforcement des capacités; la réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire; les technologies de l'information et de la communication (TIC) au service de la réduction des risques de catastrophe, y compris de l'application des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique (SIG); et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques dans les processus de développement. Une délégation a exprimé son appui aux travaux du secrétariat concernant les partenariats public-privé pour la réduction des risques de catastrophe.

23. Le Comité a pris note des problèmes qui compliquaient l'intégration efficace de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement. Ceux-ci comprenaient, sans s'y limiter, le manque de volonté politique et de sentiment de responsabilité, la tendance à allouer davantage de ressources aux interventions et à la reconstruction qu'à la réduction des risques, et les contraintes financières. Le manque de coordination entre les ministères de la planification et des finances, les agences de gestion des catastrophes et les autorités locales ou sectorielles contribuait, a-t-il été indiqué, à entraver les efforts d'intégration.

24. Le Comité a débattu de l'importance critique d'une série commune d'indicateurs et de paramètres pour suivre la résilience, y compris un ensemble de statistiques de base sur les catastrophes pour permettre de prendre des décisions bien étayées aux fins de l'intégration de la réduction des risques de catastrophe, et pour faciliter le suivi des performances des différents pays.

25. Le Comité a noté l'importance de la sensibilisation grâce à des forums multisectoriels de consultation ou de coordination, tels que des plateformes nationales, un groupe de références pour l'intégration, ou d'autres groupes de travail à objectif spécifique. Il a également souligné qu'il importait de veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques et les objectifs associés trouvent leur place dans le programme de développement pour l'après-2015.

26. Le Comité s'est intéressé à plusieurs éléments complémentaires, parmi lesquels la réduction des risques de catastrophe au niveau communautaire, les partenariats public-privé et le rôle des technologies, notamment les TIC, les technologies spatiales et les SIG.

27. Le Comité a estimé que l'entretien de l'infrastructure essentielle et l'investissement dans des constructions de meilleure qualité au cours de la phase de reconstruction constituaient autant d'opportunités stratégiques pour l'intégration.

28. Le représentant de la République islamique d'Iran a informé le Comité des progrès réalisés dans l'application de la résolution 67/4 de la Commission, relative à la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes, et a annoncé que le Centre organiserait deux ateliers sous-régionaux et un groupe régional d'experts en collaboration avec le secrétariat en 2014.

B. Stratégies en matière de réduction des risques de catastrophe, notamment celles relatives à l'adaptation aux changements climatiques, au service du développement durable

29. Le Comité était saisi des documents intitulés « Intégration de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques au service du développement durable » (E/ESCAP/CDR(3)/2), « Renforcement de l'alerte rapide aux dangers côtiers par le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et d'Asie du Sud-Est » (E/ESCAP/CDR(3)/3) et « Climate Information and Services: the Role of the Typhoon Committee and the Panel on Tropical

Cyclones » (E/ESCAP/CDR(3)/INF/5). Ce point de l'ordre du jour a donné lieu à une réunion-débat et à des déclarations des pays.

30. Le Comité a bénéficié des résultats de la réunion-débat à laquelle avaient participé: M. Munir Chowdhury, Co-Secrétaire au Ministère de la gestion des catastrophes et des secours, Bangladesh; M. Manasa Tagicakibau, Directeur du Bureau national de gestion des catastrophes, Ministère du développement rural et maritime et de la gestion nationale des catastrophes, Fidji; et M. Henk Verbeek, Directeur régional adjoint par intérim du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Des déclarations ont été faites par les représentants du Cambodge, des Maldives, du Myanmar, du Népal, de l'Inde et de l'Iran (République islamique d'). Les représentants du Comité CESAP/OMM des typhons et du Programme des Nations Unies pour les établissements humains ont également fait des déclarations.

31. Le Comité a noté que la région Asie-Pacifique était vulnérable à des risques multiples et cumulatifs en raison des catastrophes naturelles, des changements climatiques et des chocs socioéconomiques. Les petits États insulaires en développement étaient victimes de la fréquence et de l'intensité accrues de phénomènes hydrométéorologiques extrêmes et d'aléas géophysiques qui menaçaient constamment la vie et les moyens d'existence de leurs populations. À cet égard, le Comité a reconnu qu'il ne suffisait pas de maintenir le statu quo et a souligné la nécessité de travailler à la réduction des risques de catastrophe et à l'adaptation aux changements climatiques de manière holistique et intégrée.

32. Le Comité a reconnu que la réduction de la pauvreté et la protection de l'environnement constituaient des priorités absolues pour le développement durable et exigeaient des efforts communs de la part des gouvernements, des organisations internationales, régionales et locales et d'autres parties prenantes. Certaines délégations ont souligné le lien existant entre la dégradation de l'environnement et le risque de catastrophe ainsi que la nécessité de développer la résilience face à la fréquence accrue des phénomènes extrêmes. À cet égard, on a reconnu l'utilité de la gestion des écosystèmes en tant qu'instrument efficace pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques.

33. Le Comité s'est félicité de l'accord sur l'intégration de la réduction

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_5527

